

NOTE AUX ORGANISATIONS



Montreuil, le 19 janvier 2024

Conférence de presse du Président de la République - Analyse des annonces

Promettant un « *réarmement civique* » et « *l'ordre* » en France, Emmanuel Macron a multiplié les annonces mardi soir lors d'une conférence de presse. Vous trouverez dans la présente note quelques éléments d'analyse sur différents points abordés par le chef de l'État.

- ÉDUCATION ET JEUNESSE -

Doublement de l'enseignement de l'éducation civique dès la cinquième et l'expérimentation de la tenue unique (Une centaine d'établissements scolaires volontaires seront concernés cette année, avant une généralisation en 2026 si les résultats sont concluants).

« *S'attaquer avec force* » aux **heures non remplacées à l'école**.

Pour la CGT, le système éducatif doit retrouver son sens de service public national avec toutes ses valeurs, notamment celles de gratuité, d'égalité d'accès et de droits, de laïcité. Les annonces sont assimilables à un retour en arrière avec une vision de l'École digne de la IIIe République ! Ce dont les élèves en difficulté ont besoin, ce n'est pas de méthodes simplistes ni de retour à l'école fantasmée des années soixante mais d'une pédagogie émancipatrice, librement mise en œuvre par leurs enseignant-es, **en nombre suffisant** pour réduire drastiquement les effectifs par classe. La France est considérée comme ayant les classes les plus chargées de l'Union Européenne ¹.

L'uniforme à l'école est un serpent de mer, déjà le ministre Blanquer évoquait le port d'une tenue « républicaine ». Il s'agirait de défendre une certaine laïcité ... mais on ne peut ignorer que le port de ses tenues s'apparente à une action militante, politique ou prosélyte. Un autre argument avancé est celui d'une restauration de l'égalité entre les élèves. Ces dernier-es portant toutes et tous les mêmes vêtements, il n'y aurait plus de jalousie, de moquerie ou de harcèlement. Les inégalités sociales s'exprimeront par les chaussures ou les téléphones.... Elles ne seront donc pas gommées par un uniforme qui serait en plus un coût important pour les familles !

¹ [étude du service statistique du ministère de l'éducation nationale souligne une situation qui se dégrade particulièrement dans les collèges et lycées](#)

Apprentissage de la Marseillaise au primaire

Ce n'est pas une réelle annonce nouvelle :

- 2005, avec la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, qui indique pour « la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République » avec un enseignement d'éducation civique qui comporte obligatoirement l'apprentissage de l'hymne national dans son histoire »
- 2011, circulaire de rentrée : « l'étude de la Marseillaise est obligatoire à l'école primaire ; l'hymne national est appris et chanté par les enfants dans l'école et, chaque fois que possible, lors de manifestations commémoratives ».
- 2016, un fascicule du Réseau Canopée², document pour apprendre à enseigner la marseillaise aux enseignants

Plus largement pour la CGT, il est indispensable de fixer :

- Des recrutements massifs de personnels (enseignant-es, vie scolaire, AESH, AED, ATSS...);
- Des classes ne dépassant pas 20 élèves ;
- De nouvelles grilles salariales, basées sur un smic à 2000€ brut, à avancement unique et sur un seul grade, permettant a minima le doublement de salaire sur une carrière complète.

Généralisation en classe de seconde du service national universel (SNU)

Cela répondrait à la situation des émeutes de l'été 2023 après la mort de Nahel. Emmanuel Macron considère que les émeutiers étaient jeunes, « oisifs », et « sans activité » car ils « n'ont plus cours dès le mois d'avril » en raison des examens. Telles seraient les raisons des événements qui ont suivi ce drame. La généralisation du SNU pourrait intervenir sur ces périodes de creux pour les lycéen·nes de seconde afin de les « occuper ». Aucune remise en question de la politique menée par son gouvernement n'est opérée.

La CGT a déjà pu s'exprimer sur le SNU et en particulier les services civiques qui sont des sous-emplois déguisés et qui exploitent et précarisent au maximum la jeunesse. Les services civiques sont clairement là pour pallier les suppressions d'emplois et pour délester les agent·es des missions d'accueil.

Les pénuries dans les services sont de plus en plus flagrantes et les services civiques ne sont qu'une méthode transitoire pour y remédier, il s'agit de personnels non formés et sous payés (payé 580 euros par mois).

La CGT s'oppose à cette vision de la jeunesse qui doit au contraire s'émanciper à travers la culture, le sport, l'éducation et qui doit se doter d'un esprit critique^[1] et propose pour ce faire un plan pour la jeunesse en 10 objectifs^[2].

Aussi, au regard du contexte mondial géopolitique tendu, la CGT s'oppose et refuse l'embrigadement de la jeunesse à travers le SNU, la préparant à être aux ordres dans le cadre d'une marche vers la guerre qui s'accélère.

[1] <https://www.cgt.fr/sites/default/files/2020-10/Fiche%204%20%3A%20RELEVER%20LE%20D%C3%89FI%20DE%20LA%20JEUNESSE.pdf>

[1] <https://www.cgt.fr/plan-cgt-pour-la-jeunesse>

- SÉCURITÉ -

Organisation de dix opérations "place nette" chaque semaine contre le trafic de drogue, "dans toutes les catégories de ville", dans une volonté de restaurer "l'ordre".

"Lutter contre les incivilités grâce à un doublement de la présence policière » dans les rues.

² <https://eduscol.education.fr/document/15889/download>

La CGT reste prudente face de telles annonces. En effet, alors que l'on dénombre de plus en plus de cas de violences policières, la CGT dénonce le durcissement de la répression des divers mouvements sociaux et appelle à faire évoluer la doctrine du maintien de l'ordre.

Les événements de juin dernier suite à la mort du jeune Nahel ont en effet soulevé des questions importantes sur la situation sociale dans les quartiers populaires, sur l'état des services publics, sur les rapports entre la police et la population.

Les tensions et les violences policières observées depuis le début de l'année 2023, l'absence de réactions du gouvernement face à l'expression de positions inacceptables dans un État de droit tenues par certains syndicats de police, le manque de formation, d'accompagnement, et d'encadrement des forces de l'ordre sont autant de sujets qui ne peuvent se résoudre par un simple doublement des effectifs sans s'assurer des compétences des agent·es déployé·es sur le terrain.

La responsabilité des autorités politiques ou administratives qui mobilisent la force publique aux fins de préserver l'ordre public selon des modalités parfois peu soucieuses du respect des droits et libertés fondamentaux reste la première cause des débordements observés.

- FAMILLE -

Relancer la natalité avec un nouveau "congé de naissance", "mieux rémunéré et qui permettra aux deux parents d'être auprès de leur enfant pendant six mois", en remplacement du congé parental.

Il est tout de même paradoxal de voir le président de la République s'inquiéter de la baisse de la natalité alors que ses gouvernements successifs sont à l'origine de la sous revalorisation continue de l'ensemble des prestations familiales ces dernières années. Les aides d'urgence versées aux allocataires pour compenser l'inflation sont loin de répondre à cette perte de pouvoir d'achat.

Sous revalorisation aussi des plafonds de ressources pour accéder à ces prestations excluant mécaniquement un grand nombre de familles de l'accès à ces prestations chaque année.

Le Président n'est pas revenu non plus sur sa réforme mettant sous conditions de revenus le bénéficiaire des allocations familiales, à l'encontre du principe d'universalité de la sécurité sociale.

La politique familiale est victime de mesures de rigueur imposées ces dernières années. La branche famille de la sécurité sociale dégage annuellement des excédents (entre 0.5 et 2 milliards par an depuis 2021) qui sont transférés à la compensation des déficits des autres branches ou pour des missions ne relevant pas de la politique familiale.

L'échec de la dernière réforme du congé parental qui date de 2014 n'est pas une découverte. Depuis cette date nous assistons à une baisse massive des familles utilisant ce congé et l'objectif de partage entre les deux parents est aussi un fiasco, les pertes de rémunération étant importantes pour les revenus les plus élevés du couple. Le congé actuel pouvant aller jusqu'à trois ans écarte trop longtemps du « marché du travail » les femmes moins bien rémunérées. Les hommes qui ont le plus souvent un revenu plus haut subissent une perte trop importante pour prendre ce congé.

La CGT est favorable à la réduction du congé parental mieux rémunéré et partagé entre les deux parents. Une telle réforme ne peut se réaliser qu'à condition de créer un très grand nombre de places d'accueil petite enfance. Plus de 200 000 selon les derniers rapports du HCFEA.

Et ce n'est pas le service public de la petite enfance programmé par le gouvernement avec une ambition de 30 000 places sur 5 ans qui réglera le problème.

La CGT propose de :

- D'allonger le congé maternité à 6 mois (soit 24 semaines au lieu des 16 qui est une durée inférieure à la recommandation de l'OIT)
- Porter le congé de « paternité et d'accueil de l'enfant » pour l'autre parent (quel que soit son genre) à quatre mois, intégralement rémunéré, dont deux mois obligatoires immédiatement après la naissance de l'enfant.
- Rendre le congé parental plus partagé, en portant sa durée à six mois par parent et mieux rémunéré (sur la base du dernier salaire). Ce congé peut être pris à temps partiel. Il peut être prolongé jusqu'aux 3 ans de l'enfant.
- Organiser et développer un service public de proximité, d'accueil des jeunes enfants financièrement accessible à toutes et tous, ainsi qu'un service périscolaire pour la prise en charge des enfants à l'école dès l'âge de 2 ans.
- Garantir une articulation vie personnelle/vie professionnelle, en imposant une organisation du temps de travail qui garantisse notamment l'égalité dans le déroulement de carrière.
- Réduire le temps de travail avec la semaine des 4 jours et les 32 heures
- Les allocations familiales pour toutes les familles dès le premier enfant.

Lancement d'un "grand plan" contre l'infertilité (prévu par la loi bioéthique de 2021)

Dans le cadre du « réarmement démographique » de la France le Président de la République a annoncé un grand plan contre l'infertilité. La notion de réarmement et la rhétorique nataliste renvoient ici à une métaphore guerrière et réactionnaire propre à l'extrême-droite.

Sous couvert de technicité et de réponse à un problème réel de santé, celui de l'infertilité, cette volonté de « réarmement démographique » traduit la volonté d'ingérence de la puissance publique dans la vie privée des individus, une ingérence particulièrement violente contre le droit des femmes à disposer de leur corps, et ce à des fins politiques qui ne sont à coup sûr pas pour promouvoir leur bonheur mais sûrement plus à des objectifs économiques ou, vu la période, éventuellement militaires.

En l'absence de précisions sur ce « grand plan », on ne peut que se fier à la stratégie globale du gouvernement en matière de santé et aux travaux déjà engagés, ce qui n'augure en aucun cas des mesures à la hauteur du problème. En effet, l'infertilité toucherait près de 10% des couples d'après l'Inserm et a des causes variées : médicales (liées à des accidents ou des maladies), génétiques et aussi environnementales. Ces différentes causes ont fait notamment l'objet en février 2022 d'un rapport pour le compte du ministère de la santé afin de mettre en place « stratégie nationale de lutte contre l'infertilité ». Elles sont clairement identifiées dans le rapport comme les principales causes d'infertilité, c'est-à-dire des causes qui nécessitent de transformer la société et notre système économique en profondeur. Or les mesures proposées sont exclusivement des mesures visant à faire évoluer les comportements individuels (éducation à la santé, formation des professionnels, améliorer le diagnostic et renforcer la recherche). Le gouvernement en fera-t-il de même ?

La question de l'infertilité ne peut donc être traitée que sous l'angle médical et nécessite de résoudre les problèmes environnementaux en matière de perturbateurs endocriniens, de pollution de l'air, d'exposition aux métaux lourds ou solvants, ou les problèmes sociaux qui empêchent d'avoir des enfants ou retardent le fait d'en avoir au risque d'exposer notamment les femmes à l'infertilité : précarité à cause des salaires trop faibles, l'insécurité économique ou professionnelle, difficultés de logements, discriminations professionnelles, l'absence de structure d'accueil, etc.

La question de l'infertilité soulève donc celle du lien entre santé et environnement, santé et conditions de vie et de travail, et par conséquent la nécessité de mettre en œuvre le plan de transformation écologique, économique et social porté par la CGT.

- POUVOIR D'ACHAT -

*Prendre les **mesures permettant de "mieux gagner sa vie par le travail"**, y compris avec des négociations dans certaines branches "pour que la dynamique salariale soit au rendez-vous des efforts."*

Depuis 2017, les gouvernements successifs ont toujours refusé le moindre coup de pouce au SMIC, se limitant aux revalorisations légales. Ils rejettent également la réactivation de l'échelle mobile des salaires qui permettrait d'indexer leur évolution sur le taux d'inflation pour maintenir le niveau de vie des salarié-es. Leur seule solution c'est le versement de primes aléatoires, non pérennes, décidées unilatéralement par les employeurs et exonérées de cotisations sociales.

Aucune mesure contraignante n'a été mise en place pour obliger les branches à définir des salaires minima supérieurs au SMIC.

L'urgence est à l'augmentation de tous les salaires et des pensions. La CGT propose ainsi de :

- Porter le SMIC à 2.000 euros bruts
- Indexer les salaires sur le SMIC et sur les prix
- Relancer les déroulements de carrière par une véritable reconnaissance des qualifications (les savoirs et l'expérience acquise)
- Revaloriser le point d'indice pour les agent.es du service public
- Revaloriser les métiers à prédominance féminine : un salaire égal pour un travail de valeur égale
- Augmenter les pensions de retraite

Rémunérer davantage les fonctionnaires "au mérite"

La rémunération au mérite entraîne des rémunérations discriminatoires, contraires au principe d'égalité et source d'inéquité dans le service rendu aux usager-es, et creuse les inégalités entre les femmes et les hommes. Il est au contraire urgent de mieux reconnaître les qualifications à travers des mesures transversales, augmenter immédiatement de 10% le point d'indice, de redonner de l'amplitude aux carrières et de revaloriser les métiers à prédominance féminine.

Baisse d'impôts de deux milliards d'euros pour les classes moyennes dès 2025.

Pour la CGT, une réforme fiscale d'ampleur est nécessaire, une réforme globale et cohérente qui fasse contribuer davantage ceux qui ont plus de moyens en étant progressive. Cela passe par une augmentation de la progressivité de l'impôt sur le revenu, passant par une augmentation des tranches de ce dernier.

« Retour à la norme » du prix de l'électricité qui resterait "substantiellement inférieur" à ce qui est payé par le consommateur chez nos voisins européens.

Malgré la proposition de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) d'une légère baisse des tarifs de l'électricité hors taxes (-0.35%) en 2024, la facture d'électricité doit de nouveau augmenter, à hauteur de 10% au 1^{er} février 2024. Cela fait suite à la décision du gouvernement de rétablir les taxes sur l'électricité.

Alors que nombreux ménages sont en situation de précarité énergétique, et qu'ils ont subi une perte importante de pouvoir d'achat depuis le début de la crise inflationniste, la CGT considère que certaines taxes doivent être supprimées afin de garantir à toutes et à tous un accès à l'énergie, en particulier à l'électricité qui est un produit de première nécessité.

EMPLOI -

Un « acte II de la réforme du marché du travail » avec des « règles plus sévères » en cas de refus d'une offre d'emploi et un « meilleur accompagnement » des chômeurs. L'objectif de ces futures mesures est « d'atteindre le plein-emploi », objectif fixé à horizon 2027 et correspondant à un taux de chômage de 5 % contre 7,4 % actuellement.

La réforme en 2017 de l'assurance chômage a déjà conduit à une baisse des droits des privé-es d'emploi : aujourd'hui, il n'y a plus que 36% des personnes inscrites à Pôle Emploi qui sont indemnisées !

S'y ajoute depuis février 2023, une modulation introduite quant à la durée de l'indemnisation en fonction de la situation économique. Lors de périodes économiques dites favorables les conditions la durée d'indemnisation sera restreinte et reviendrait à la norme actuelle lors de période économiques moins favorables. Cela crée une inégalité de traitement entre privé-es d'emploi, à contrat, emploi et durée identique selon la période dans laquelle les privé-es d'emploi perdent leur travail.

Ajoutons à cela désormais le refus d'indemnisation chômage en cas :

- D'abandon de poste systématiquement considéré comme une démission
- De refus de CDI suite à un CDD

Alors que la conjoncture se dégrade, ce n'est pas une nouvelle diminution des droits qui va créer des emplois !

- SANTÉ -

Régularisation de médecins étrangers pour "mettre fin au scandale des déserts médicaux"

La régularisation a minima de tous les travailleur-ses est une revendication de la CGT.

Doublement des franchises médicales

Pour faire des économies, le président reprend ici à son compte une proposition évoquée à l'automne à l'occasion du Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale 2024. La franchise médicale est mise en place depuis le 1er janvier 2008.

Il s'agit d'un reste à charge que paient tous les assuré-es sur chaque boîte de médicaments (50 centimes d'euro par boîte) ou acte paramédical (kiné, soins infirmiers..., ex : 2 euros par transport sanitaire).

Ces franchises sont plafonnées à 50 euros par an et par personne et concernent tou-tes les patient-s, sauf les moins de 18 ans, les femmes enceintes ou encore les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire ou de l'aide médicale de l'Etat.

Pour la CGT :

- Le principe même des franchises, qui plus est, de leur augmentation de 100%, contrevient au fondement de la Sécurité sociale : de chacun-e selon ses moyens à chacun-e selon ses besoins. Le financement de la santé doit se faire exclusivement par la cotisation et non par la mise à contribution des patients
- Jouer une fois de plus sur la culpabilisation des assuré-es et des patient-es en matière de "dépenses" est parfaitement inacceptable : ils et elles achètent des médicaments parce qu'ils et elles sont souffrant-es sur prescription médicale d'une part. D'autre part, comment soi-disant constituer des stocks aux dépens de l'Assurance Maladie alors même que la distribution est contrôlée par les pharmaciens et limitée à un mois de traitement. Proposer de "responsabiliser" les patient-es n'a donc aucun sens encore une fois.
- En matière de médicaments, limiter par contre les profits scandaleux des laboratoires, qui jouent avec la pénurie, et les mettre face à leurs responsabilités en les sanctionnant financièrement, serait une bien meilleure manière de faire baisser les coûts, plutôt que viser les soi-disant mauvais-es élèves que seraient les assuré-es.

- Enfin, l'incohérence est totale : à l'heure où la CNAM travaille les politiques de prévention, dans le même temps, le doublement des franchises va exclure les ménages en difficulté, là où l'on trouve les patient-es -en nombre conséquent- en Affection Longue Durée, touché-es aussi par cette franchise. Cela signifie que sur une ordonnance, le coût peut atteindre des sommes importantes, plus d'une dizaine d'euros, quand bien même le plafond des 50 euros annuels serait maintenu.

Opposition à la régulation de l'installation des médecins pour lutter contre les déserts médicaux

Conjointement, il défend le modèle des maisons de santé comme atout du lien ville hôpital. La CGT considère qu'un modèle d'offre de soin laissé dans la main de la médecine libérale et géré par le bon vouloir de celle-ci ne peut permettre de répondre aux besoins toujours plus importants de la population. Nous défendons le modèle alternatif des centres de santé, qui ne peuvent relever du secteur privé, et qui doivent salarier les professionnel·les de santé médicaux et paramédicaux, en permettant un exercice coordonné de leurs activités et aussi de pallier leur isolement dans certains territoires. Par ailleurs ce modèle pourrait permettre de garantir un maillage territorial de qualité plutôt que de laisser la répartition des médecins à leur seul bon vouloir.

Renforcer la délégation d'actes entre professionnels de santé.

A l'image du développement des infirmiers en pratique avancée (IPA) ou de la permission de prescription octroyée par la LFSS 2024 aux pharmaciennes, la délégation d'actes ne peut se faire au détriment de la prise en charge des patient-es et dans un unique souci d'économie. Cette possibilité pour les pharmaciennes et d'autres professionnel·les du paramédical pourrait donc, sous certaines conditions, entraîner une dégradation des prises en charge, là où certain-es patient-es ne voient que très rarement un médecin. Ces délégations d'actes ne doivent pas entraîner des pertes de chance. La délégation doit donc se faire sous réserve d'une formation et d'une rémunération adaptées, d'un protocole validé médicalement, et dans le cadre d'un parcours global du patient en lien avec son médecin.

Modification de la rémunération des médecins

Cette annonce très évasive d'une modification de la rémunération des médecins par le passage d'une rémunération à l'acte à une rémunération au patient recueillera toute l'attention de la CGT. La logique du chiffre par la rémunération à l'acte pourra tout à fait se retrouver dans une rémunération au patient si un plafonnement n'est pas effectué a minima. L'argument de la prévention est utilisé mais sans annonce plus précise. La CGT ne peut que douter du bien-fondé d'une telle annonce. De manière paradoxale le président évoque cette mesure dans le cadre de la « libération » du temps médical alors que le paiement au patient a pour objectif justement de donner plus de temps par patient.

- NUCLÉAIRE -

Annnonce à l'été 2024 des grands axes pour les 8 prochains EPR, dans le cadre de la relance du nucléaire, après le lancement de six nouveaux réacteurs EPR.

Cette annonce de nouveaux réacteurs nucléaires ne détaille pas leur utilisation, ni le besoin auquel ils répondent. En effet, en parallèle de la production d'électricité décarbonée, il est fondamental de planifier l'usage de cette électricité. Comment transformer en profondeur l'industrie, les transports, le bâtiment. pour faire face à l'urgence climatique ? Or, le plan de planification du gouvernement reste très évasif et nous en pointions déjà [les énormes lacunes](#) en fin d'année dernière. Est-ce que par exemple, l'avenir du transport passe par le tout routier électrique, ou est-ce que l'on table sur un report modal massif sur le ferroviaire ?

Le développement des énergies renouvelables doit aussi être fortement accéléré, comme le souligne RTE dans son dernier rapport. Mais, tout comme le nucléaire, cela doit se faire dans le cadre d'un service public de l'énergie assurant la production, le transport et la distribution,

ainsi que la planification des nouvelles installations, en respectant les normes environnementales. Dans cette optique, la gouvernance de ce service public de l'énergie est aussi à discuter. Pour la CGT, les usager-es, les travailleuses et travailleurs, les collectivités locales doivent être associés à la gestion de l'énergie.

Enfin, l'exigence de sécurité doit être au plus niveau. Les nouveaux réacteurs doivent absolument être conçus pour faire face aux effets futurs du réchauffement climatique et en particulier les épisodes climatiques violents (sécheresses, canicule, tempête, inondation). Aucune économie sur la sécurité n'est entendable. Dans cette optique, la CGT dénonce une nouvelle fois la fusion de l'IRSN et l'ASN, un non-sens dangereux...

- RASSEMBLEMENT NATIONAL -

*Emmanuel Macron a accusé le parti de Marine Le Pen et Jordan Bardella d'être le "**parti de l'appauvrissement collectif**" et "**du mensonge**", appelant également à "**s'attaquer à ce qui fait voter pour eux**". Pour lui la réponse c'est la lutte contre l'immigration clandestine et remédier au "**sentiment de dépossession**" que peuvent ressentir les Français.*

Lors du second tour de l'élection présidentielle, Emmanuel Macron a appelé à faire barrage à l'extrême droite. Depuis sa réélection, les idées et mesures prises par son gouvernement font très souvent écho à celles revendiquées par l'extrême droite. Si l'on doit « *s'attaquer à ce qui fait voter pour eux* », alors attaquons nous au gouvernement. C'est le premier responsable de la montée de l'extrême droite en France.

Le rassemblement national est le parti de l'imposture, la CGT l'a toujours affirmé. Alors que le gouvernement abonde dans le sens de leur imposture, il est nécessaire de dénoncer aussi bien les pratiques de l'extrême droite que celles du gouvernement actuel. La loi immigration, adoptée le 19 décembre dernier par l'Assemblée Nationale, en est un parfait exemple.

Lutter contre l'immigration clandestine serait « une des réponses au rassemblement national ». Or, il convient de rappeler que la loi adoptée ne fait que précariser les personnes d'origine étrangère en les maintenant dans l'irrégularité, par l'allongement des délais pour exercer un droit au séjour. Le durcissement des conditions d'accès au séjour et au respect du droit à la vie privée et familiale entraîne des ruptures brutales de droit dont les conséquences immédiates seront une augmentation de l'immigration clandestine et de graves violations des droits fondamentaux.

La CGT appelle à l'abandon immédiat de cette loi et à rester mobilisé-es contre l'extrême droite et ses idées aussi portées par le gouvernement.

- VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES -

"Aucun regret" d'avoir défendu la présomption d'innocence de Gérard Depardieu, mis en examen pour viol et visé par plusieurs plaintes, tout en regrettant de ne "pas avoir assez dit combien la parole des femmes victimes de violences est importante".

Il y a des affaires qui ne passent pas et c'est tant mieux. Les plaintes déposées contre l'acteur, combinées à ses propos diffusés lors d'un reportage sont devenues un cas d'espèce de la réalité que doivent affronter les victimes aujourd'hui. Leur parole est systématiquement critiquée, remise en cause et indirectement il leur est demandé de se taire. C'est bien en ce sens qu'était intervenu Emmanuel Macron lors de sa prise de position en décembre dernier.

L'opinion publique défavorable et extrêmement critique sur cet incompréhensible soutien du Président dont l'acteur a fait l'objet entraîne ce rétropédalage mais ce n'est absolument pas suffisant.

Les violences sexistes et sexuelles sont encore massives dans le monde du travail. Et le monde du spectacle ne fait pas exception notamment dans le spectacle vivant et sur les lieux de tournage.

80% des femmes disent être victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel au travail, 10 viols ou tentatives de viol ont lieu chaque jour, en France, sur un lieu de travail. 70% des victimes disent ne pas en avoir parlé à leur supérieur. Quand elles l'ont fait, 40% d'entre elles estiment que le règlement leur a été défavorable (elles ont été mutées, placardisées voire licenciées). Alors même que l'employeur est garant de la santé et de la sécurité de tou·tes ses salarié·es.

Ainsi, il faut :

- la mise en place de sanctions pour toutes les entreprises et établissements qui n'ont pas de plan de prévention des violences sexistes et sexuelles et de dispositifs de signalement négociés ;
- des droits pour protéger les victimes de violences conjugales : abrogation des jours de carence en cas d'arrêt maladie, interdiction de licenciement, droit à absences rémunérées pour effectuer les démarches, droit à la mobilité géographique et fonctionnelle ;
- l'obligation de formation des personnels des ressources humaines, personnels encadrants, élu·es dans les instances représentatives du personnel (comité sociaux...);
- des moyens pour que les référent·es harcèlement/violence et les élues VDHA (violence, discrimination, harcèlement, agissement sexiste) puissent jouer leur rôle syndical, prérogatives clairement définies, temps de délégation, formations... ;
- l'obligation annuelle d'une sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles auprès de l'ensemble des salarié·es sur leur temps et lieu de travail ;
- l'obligation de mise en place de dispositifs de prévention spécifiques pour les travailleuses et travailleurs les plus vulnérables et notamment les jeunes, les précaires, les personnes LGBTI+, les travailleuses de nuit ou en milieu non mixte... ;
- des droits pour que les victimes de violences sexistes et sexuelles travaillant dans des entreprises sans représentant·e du personnel puissent être défendues et accompagnées par un syndicat face à leur employeur ;
- un accès aux soins garanti, avec le remboursement à 100 % des consultations en psycho-traumatologie pour les victimes.

- INTERNATIONAL -

La poursuite par Israël d'opérations pas suffisamment ciblées à Gaza constitue "un risque dans la durée pour la sécurité" du pays.

Macron n'a pas eu un seul mot d'empathie pour la souffrance du peuple palestinien alors que cela fait plus de trois mois que le sang coule à flot au Moyen-Orient, depuis les actes de terreur du Hamas et le déluge de feu qu'Israël provoque en retour contre la bande de Gaza, que plus de 30 000 personnes sont mortes, dont plus du tiers sont des enfants de moins de 12 ans.

De façon scandaleuse, il invite très poliment Israël à cibler plus précisément ses attaques sur Gaza, au motif que l'aveuglement des frappes constituerait "un risque dans la durée pour la sécurité" du pays. L'intolérable aveuglement, c'est celui de Macron et de son gouvernement qui ignorent tout devoir d'humanité et ne voient plus les violations flagrantes aux droits humains les plus fondamentaux qui se produisent tous les jours en Palestine occupée.

La France doit revenir à une position diplomatique plus équilibrée.

Plus que jamais, la CGT exige :

- un cessez-le-feu immédiat et la levée du blocus de Gaza ;
- l'arrêt des bombardements et des déplacements forcés de la population ;
- la protection du peuple palestinien à Gaza et en Cisjordanie ;

- la liberté d'expression et de manifestation, les libertés démocratiques fondamentales ;
- la libération des otages et des prisonnier·es palestinien·nes détenu·es par milliers sans jugement en Israël ;
- l'arrêt du commerce avec les colonies illégalement implantées en Palestine occupée ;
- une paix juste et durable entre palestinien·nes et israélien·nes ;
- soutien à la démarche de la République Sud-Africaine devant la CIJ.